

**Zeitschrift:** Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

**Herausgeber:** Le messager suisse

**Band:** 32 (1986)

**Heft:** 1

**Rubrik:** Vacances d'été en Suisse

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# VACANCES D'ÉTÉ EN SUISSE

**PARENTS**, savez-vous qu'il vous est possible d'envoyer vos enfants en vacances en Suisse, ce Pays merveilleux, qui vous offre encore une image de paix, de stabilité, de confort et de joie de vivre, tout particulièrement en vacances.

Grâce à Pro Juventute, ce rêve peut devenir une réalité. Rappelons que cette Fondation a été créée pour les enfants suisses de l'étranger et qu'il suffit de lui adresser une demande : Seefeldstrasse 8, Case postale — CH 8022 Zurich (tél. 19-41-1-251-56-04). D'ores et déjà nous sommes en mesure de vous donner quelques informations.

Colonie 6 - Maison de vacances  
**6822 Arrogno II**

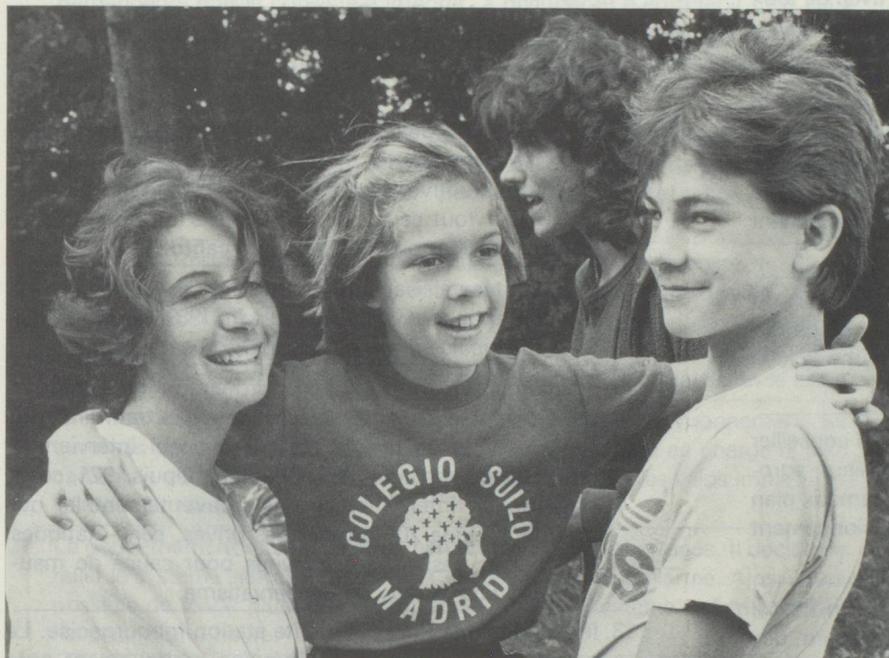
Colonie 7 - Maison de vacances  
de l'UCJG  
**3718 Kandersteg BE**

Une offre exceptionnelle pour janvier 1987 offerte par la Fédération suisse de ski.

## Camp de ski/janvier 1987

Invitation de la Fédération suisse de ski (FSS)

Participants - Année de naissance : 1972 et 1973 (chaque enfant ne peut participer qu'une seule fois).



## Colonies 1986

Cette année, les placements de vacances pour les enfants suisses de l'étranger organisent 7 colonies en Suisse.

Colonie 1 - Maison de vacances,  
**1637 Charmey**

Colonie 2 - Maison de vacances  
« Säntisblick »  
**9642 Ebnat-Kappel**

Colonie 3 - Camp itinérant - auberges de jeunesse Seefeldstrasse 8  
**8022 Zurich**

Colonie 4 - Maison de jeunes  
« Kobelhöhe »  
**9244 Niederuzwil SG**

Colonie 5 - Maison de vacances  
« Chapella »  
**7549 Cinuos-Chel**

Colonie 6 - Maison de vacances  
**6822 Arrogno II**

Colonie 7 - Maison de vacances  
de l'UCJG  
**3718 Kandersteg BE**

## Camp de ski/janvier 1987

Invitation de la Fédération suisse de ski (FSS)

Participants - Année de naissance : 1972 et 1973 (chaque enfant ne peut participer qu'une seule fois).

Dates - Dates du séjour : du 2 au 9 janvier 1987

## Informations : dès mars 1986.

Frais : Taxe d'inscription : 40 francs suisses.

Voyage : A la charge du participant jusqu'à un lieu de rendez-vous en Suisse, et retour.

Séjour : gratuit, les dons sont les bienvenus.

Remontées mécaniques/piscine couverte : participation aux frais d'environ 30 francs suisses.

Emoluments : En cas de désistement à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1986, des émoluments correspondant aux frais effectifs seront facturés.

## But

Le service de placements de vacances pour enfants suisses de l'étranger offre aux jeunes Suisses vivant à l'étranger et aux enfants étrangers dont la mère est d'origine suisse la possibilité de mieux connaître leur pays d'origine. Au cours de séjours de vacances en Suisse, les enfants ont l'occasion d'établir des contacts avec leur pays d'origine et leurs compatriotes. Les séjours de vacances répétés permettent souvent de nouer des relations durables.

La Fondation pour les enfants suisses de l'étranger et Pro Juventute réalisent ces objectifs

- en organisant des campagnes de vacances,
- en accordant des contributions aux frais de voyage.

## Participants :

Tous les enfants suisses de l'étranger  
Tous les enfants de nationalité étrangère dont la mère est d'origine suisse, a gardé sa nationalité suisse et est immatriculée en bonne et due forme auprès de la représentation suisse compétente.

## Age :

- enfants de 7 à 15 ans
- pour 1986 : enfants nés de 1971 à 1979.
- La limite d'âge est fixée à 16 ans pour les enfants qui sont invités par des familles d'accueil où ils ont déjà séjourné ou par des connaissances.

## Délai d'inscription

Fin mars 1986

Il ne sera tenu compte des inscriptions reçues après cette date que dans la mesure où il y aura encore des places disponibles.

## Autres possibilités

Possibilités de placements auprès de membre de leur famille ou de connaissances habitant en Suisse :

La responsabilité de ces placements incombe aux parents de l'enfant. Pour le voyage, les enfants peuvent se joindre à nos groupes.

## Auprès de familles suisses

Toutes les familles où les placements sont effectués par nos soins accueillent gratuitement les enfants. Des collaborateurs de Pro Juventute se chargent d'examiner les places proposées. Dans la mesure du possible, ils rendent également visite aux enfants et à leurs hôtes pendant le séjour de vacances.

## Dans des homes d'enfants :

Les placements dans des homes d'enfants sont surtout prévus pour les enfants qui, pour des raisons de santé, ont besoin d'une surveillance particulière.

La répartition des frais est réglée de cas en cas.

Sur demande, d'autres enfants âgés de 7 à 10 ans peuvent également être placés dans des homes.

## Pro Juventute - Vacances pour enfants suisses de l'étranger.

Dans notre prochain numéro, nous vous présenterons les maisons de vacances et quelques détails concernant la région que vous choisirez.